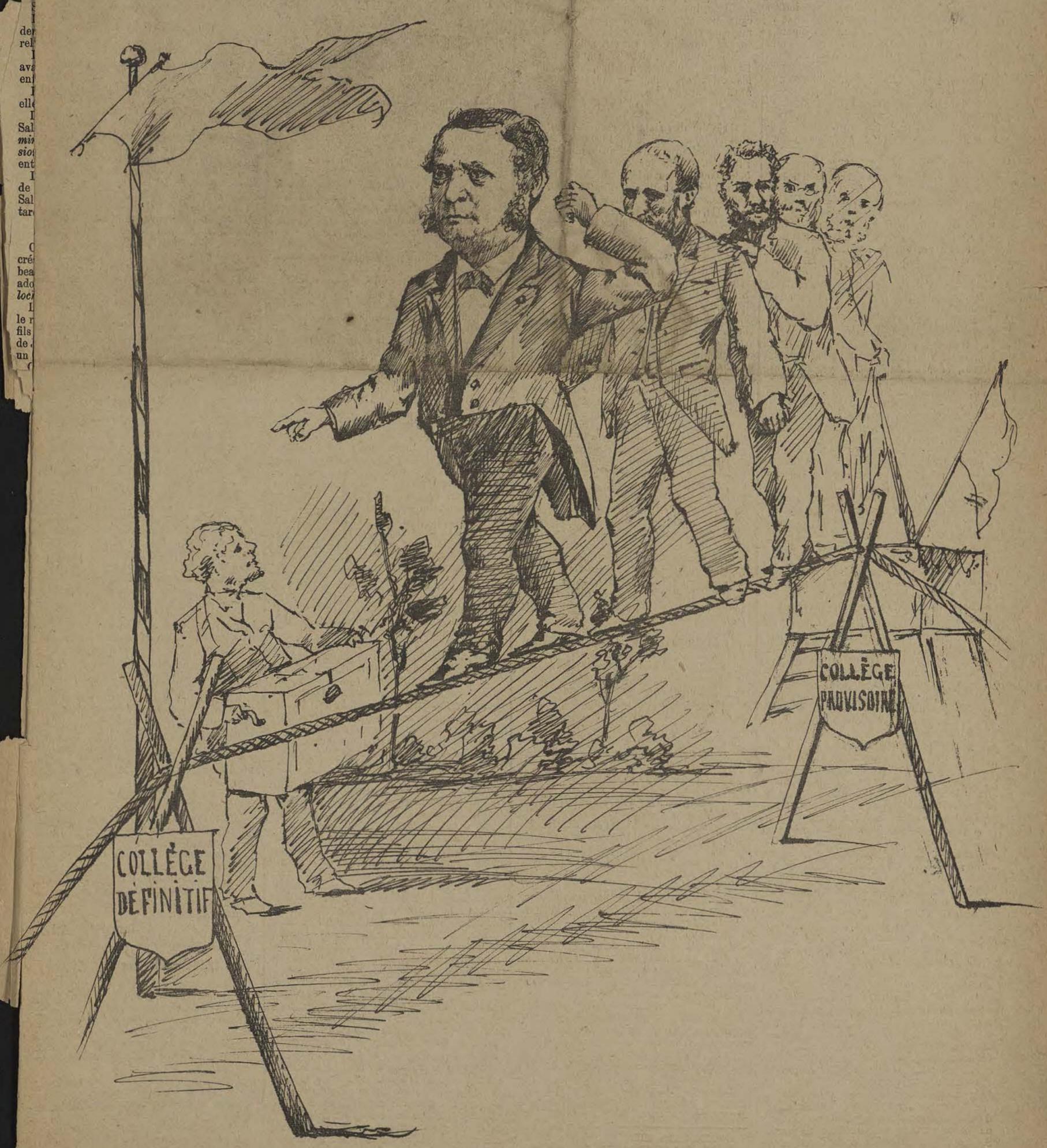


LE FRONDEUR

15 C^{MES} = LE N^O

JOURNAL SATIRIQUE PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS



der
rel
ave
en
olle
I
Sal
mi
sio
ent
I
de
Sal
tar

C
cré
bea
ado
loc
I
le r
fis
de
un

ABONNEMENT :

Un an fr. 7 00

Franco par la Poste

Bureaux

2 - Rue de l'Étuve - 12

A LIÈGE

Rédacteur en chef : H. PECLERS

Un vent de fronde s'est levé ce matin, on croit qu'il gronde contre...

LE FRONDEUR

Journal Hebdomadaire

SATIRIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

ANNONCES :

La ligne fr. » 50

RÉCLAMES :

Dans le corps du journal

La ligne » 1 00

Fait-divers » 3

On traite à forfait.

Il n'y a que les petits hommes qui craignent les petits écrits.

L'enseignement religieux

DANS LES

Ecoles communales.

J'avais d'abord l'intention d'envoyer ceci à *la Meuse*, qui a bien voulu convier les partisans de la neutralité de l'enseignement public à réfuter les articles publiés par elle pour défendre la capitulation préparée par les doctrinaires liégeois. Toute réflexion faite, je crois qu'il vaut mieux que je publie cet article dans le *Frondeur*, le soin de répondre à *la Meuse* appartenant de droit à M. le conseiller Reuleaux, dont le rapport, concluant au rejet de toute concession au clergé, a fait principalement les frais de la polémique de *la Meuse*.

Toutefois, si, par hasard, M. Reuleaux ne croyait pas devoir répondre à *la Meuse* — ce en quoi il aurait tort — la feuille doctrinaire pourrait toujours donner une preuve de son impartialité en reproduisant cet article, quitte à le réfuter — si elle le peut.

Le principal argument invoqué par les doctrinaires — et notamment par *la Meuse* — pour justifier leur reculade, c'est la question financière.

Ces bons doctrinaires qui, en temps ordinaire, dépensent si gaillardement notre argent et qui créent des impôts de plusieurs millions sans sourciller, ont, aujourd'hui, une peur bleue de dépenser quelques francs. C'est pour sauver nos deniers qu'ils veulent sacrifier leurs principes — beau sacrifice s'il en fut !

M. Warnant, lui, avait parlé de cent-cinquante à deux cent mille francs. Mais M. Warnant, exagéré dans ses chiffres comme dans ses gestes, n'est pas suivi et *la Meuse*, elle, se contente d'essayer de vous prouver qu'une dépense de cent mille francs s'imposera à la ville si celle-ci entend maintenir intacte la laïcité de l'enseignement.

Mais voyez par quels moyens *la Meuse* en arrive à atteindre ce chiffre de cent mille francs, jeté par elle dans le débat.

« Aussitôt le refus d'inscription admis, dit *la Meuse*, le gouvernement adopte d'office les 31 écoles catholiques de notre ville.

« Ces 31 écoles comptaient, le 6 novembre 1879, 6,696 élèves. Ce chiffre dépasse 8,000, aujourd'hui. Or, les trois quarts de ces élèves doivent être considérés comme indigents, soit environ 6,000. En fixant le minerval scolaire à fr. 1-50 par mois, ce que la ville paie actuellement pour les enfants qui fréquentent les classes primaires à l'école normale de Fragne, on arrive à un subsidé de près de 100,000 fr. qui devra être immédiatement payé par la ville aux écoles des Petits-Frères et aux autres écoles catholiques. »

On ne saurait trop admirer ce journal libéral qui, pour défendre une mauvaise cause, en arrive à exagérer lui-même les succès de ses adversaires et qui, renchérissant sur les chiffres fournis par eux — intéressés, cependant à exagérer — augmente tranquillement de quinze cent le nombre des élèves que les catholiques possèdent dans leurs écoles.

La Meuse sait parfaitement bien que, depuis 1879, la population des écoles communales n'a cessé d'augmenter dans d'énormes proportions. Elle sait très bien aussi que cette augmentation provient de ce qu'une foule d'élèves, enlevés aux écoles communales, grâce à l'influence catholique, pendant les premiers temps de la lutte scolaire, ont quitté les écoles cléricales où ils n'apprenaient rien. Elle sait, du reste, que la population des écoles communales ayant énormément augmenté, la population des écoles catholiques n'a pu, en même temps, s'accroître dans les proportions indiquées par *la Meuse*, que si l'on a fabriqué, tout spécialement pour la circonstance, des enfants de sept ans, bons à mettre dans les écoles. L'accroissement normal de la population serait, en effet, loin de suffire à une pareille augmentation dans le nombre des moutards en âge d'école.

Du reste, depuis 1879, chaque année, à l'époque de la rentrée des classes, les journaux libéraux de Liège n'ont-ils pas soin de nous faire remarquer que les écoles communales regorgent d'élèves, venus des écoles catholiques.

Et, pas plus tard que le 15 octobre de l'an dernier, un grand journal libéral de Liège écrivait ceci :

« En ce moment même, des centaines d'enfants frappent à la porte de nos écoles, où l'on ne peut les recevoir faute de place. Si dix écoles nouvelles étaient ouvertes, elles seraient remplies du jour au lendemain

et les écoles de petits frères seraient vides. »

Et savez-vous quel était ce journal qui faisait si facilement le vide dans les écoles catholiques ? C'était *la Meuse* !

Et aujourd'hui, après que de nouveaux locaux d'école ont été ouverts par la ville, *la Meuse* évalue à huit mille le nombre des élèves des écoles catholiques, de ces écoles, qui, si facilement selon elle, auraient été vides.

Où, *la Meuse*, dans sa générosité, octroie aux écoles catholiques, dont un grand nombre n'ont pas plus de trois classes, huit mille élèves, alors que les trente-cinq écoles de Liège, instituts compris, avec leur deux cent quarante et une classes, c'est-à-dire en moyenne sept par écoles, ne possèdent en tout et pour tout que dix mille élèves.

Encore une fois, où *la Meuse* a-t-elle fait faire tous les enfants qu'elle place dans les écoles catholiques — pour faciliter son argumentation ?

Il résulte de la statistique de l'Instruction publique, publiée en 1880 par M. Sauvageur, secrétaire général au ministère de l'Intérieur, que sur une population de 5,400,000 habitants, le nombre des enfants, de sept à quatorze ans était de 740,000, soit une proportion de 14 pour cent de la population (1), ce qui pour Liège, ville de 130,000 âmes, nous donne 18,200 enfants de sept à quatorze ans.

Or, *la Meuse* trouvera-t-elle que j'exagère, quand j'évalue en bloc au quart, le nombre des enfants qui, à Liège — ville industrielle où la population ouvrière est nombreuse — quittent l'école avant l'âge de quatorze ans pour apprendre un métier, entrent dans les classes inférieures de l'athénée, vont seulement aux écoles du soir ou même ne fréquentent aucune espèce d'école ? Je ne pense pas. Or, diminuez de 18,200, chiffre des enfants de sept à quatorze ans, le quart se trouvant dans les catégories citées plus haut, et vous arrivez à 13,650 enfants de 7 à quatorze ans fréquentant les écoles primaires. Déduisez à présent de ce chiffre les dix mille enfants qui fréquentent les écoles primaires communales et il vous reste en tout et pour toutes les écoles catholiques trois mille six cent cinquante enfants, dont une notable partie fréquentent les instituts payants, comme l'institut Saint-Paul, les classes inférieures des jésuites, les pensionnats payants des Filles de la croix, etc., et n'auront en aucun cas droit au paiement, par la ville, du droit d'écolage.

Si, après cela, il en reste trois mille dont la ville devra payer le droit d'écolage, ce sera certes un maximum. Or, trois mille à seize francs cinquante par an (2) cela fait, sauf erreur, quarante-neuf mille cinq cents francs.

Sans compter que *la Meuse* en fixant à un franc cinquante par mois le droit d'écolage, oublie d'ajouter que dans les familles dont plusieurs enfants fréquentent les écoles, le second enfant ne paie qu'un franc et le troisième cinquante centimes par mois.

Nous voilà loin, n'est-ce pas ? des cent mille francs de *la Meuse* et des deux cent mille de M. Warnant et l'on conviendra que si, en politique, *la Meuse* est déjà passablement fantaisiste, en arithmétique elle l'est encore beaucoup plus.

Toutefois, en gens habiles, les rédacteurs de *la Meuse* ont prévu que leurs chiffres, trop fantaisistes, pourraient être discutés. Et comme il se doutait bien un peu que leurs calculs, si laborieusement établis, ne tiendraient pas devant l'examen, ils se sont hâtés de capituler sur ce point, comme s'il n'était pas le plus important, le seul sur lequel ses bons amis, les capitulards, puissent étayer un semblant d'argumentation pour justifier leur défaite.

« Ce subsidé — dit *la Meuse* — ne fut-il que de 50, de 25,000 francs, la question resterait la même. C'est une question de principe. Pas de subsidés aux petits frères et aux écoles cléricales ! Voilà ce que nous demandons. »

Permettez-moi, chère *Meuse*, de trouver un peu audacieuse cette évocation des principes, alors qu'il s'agit précisément, pour vous plaire, de trahir un des premiers principes du libéralisme, la neutralité absolue du pouvoir civil vis-à-vis de toutes les religions.

Depuis de nombreuses années, tous les hommes politiques qui ont sollicité les suffrages des électeurs libéraux — sauf peut-

être M. Hanssens — se sont déclarés partisans de la séparation de l'Etat et des églises et de la laïcité de l'enseignement.

La séparation de l'Etat et des églises est loin d'être réalisée, mais vos amis, les libéraux modérés, ne cessent cependant pas de se déclarer partisans de cette réforme. S'ils ne la réalisent pas, disent-ils, c'est que la chose est impossible pour le moment.

Quant à la seconde des réformes, la laïcité de l'enseignement, qui tenait tant de places jadis dans les professions de foi de vos amis, elle est heureusement, à Liège, un fait accompli.

Depuis un an nos écoles sont absolument laïques. L'enseignement religieux est prosaïque des cours. Sous ce rapport, l'idéal du parti libéral est atteint.

Et cependant, nos écoles regorgent d'élèves. Jamais elles n'ont été dans une situation aussi prospère.

Et c'est quand nous avons atteint ce résultat énorme, inespéré, que de prétendus libéraux osent nous proposer de reculer de plusieurs années, d'en revenir à la situation ancienne.

C'est quand, pendant cinq années, nos instituteurs et nos institutrices ont été insultés et calomniés par les prêtres catholiques, que l'on veut inviter les insulteurs et les calomniateurs à rentrer dans les écoles communales, où ceux qui ont été en butte à leurs persécutions pendant cinq ans devront les recevoir chapeau bas !

C'est quand l'enseignement est devenu purement scientifique, c'est quand la porte est bien fermée à tous les propagateurs d'inepties religieuses, qu'ils soient catholiques, protestants ou juifs, que l'on veut faire rentrer dans les écoles ces commis voyageurs en denrées surnaturelles.

C'est positivement insensé.

« Mais, dites-vous, invitons toujours le prêtre à rentrer dans les écoles ; si sa présence offre des inconvénients, on le fera sortir et tout sera dit. »

Tout sera dit !

Mais on aura alors à recommencer la lutte de 1879. Les prêtres crieront de nouveau qu'on les chasse de l'école. Ils amèteront encore les catholiques contre les membres du personnel enseignant.

Aujourd'hui, sans lutte, ni clameur, nous possédons ce que nous avons demandé pendant tant d'années : l'enseignement laïque. Gardons cette conquête.

Que nous importe que les élèves soient libres, si leurs parents le désirent, de ne pas assister à la leçon de religion. Il en était absolument de même sous le régime de la loi de 1842 ! Était-ce la peine alors de reviser cette loi ?

Mais *la Meuse*, pour amener les libéraux du Conseil communal à capituler, a trouvé un bel argument.

En 1879, dit-elle, les prêtres ont refusé de profiter de l'article 4 de la loi, article qui leur permettait d'enseigner la religion dans les écoles. Aujourd'hui, les prêtres sont prêts à rentrer dans nos écoles aux conditions refusées par eux autrefois. Laissons les faire et nous mettrons ainsi à les cléricaux en contradiction avec eux-mêmes. »

Mettez les cléricaux en contradiction avec eux-mêmes : quelle jouissance et quelle victoire pour le libéralisme !

Est-ce que, par hasard, il existerait en Belgique un homme politique bien en vue qui ne se soit jamais mis en contradiction avec lui-même ? M. Frère-Orban, qui trouvait dans l'opposition, que le maintien de notre ambassade au Vatican était un danger ou une amère dérision et qui, revenu au pouvoir, maintenait cette ambassade, ne se mettait-il pas en contradiction avec lui-même ? Et M. Bara, donc, le terrible mangeur de cures, l'adversaire du budget des cultes, il ne se contraindait pas en s'opposant de toutes ses forces, étant ministre, à la suppression des traitements des chanoines !

Ces contradictions ont été relevées, signalées et, cependant, MM. Frère, Bara et leurs pareils n'en sont pas morts. Il en serait de même pour les cléricaux. Nous pourrions prouver tout à notre aise que nous avons mis les prêtres catholiques en contradiction avec eux-mêmes, ces bons apôtres n'en continueraient pas moins à toucher leurs appointements et à cléricaiser l'enseignement public.

Lorsque le ministère libéral a introduit l'article 4 dans la loi de 1879, tous les libéraux se sont trouvés d'accord pour reconnaître que cet article violait le principe de la laïcité absolue de l'enseignement. Toutefois, beaucoup l'ont accepté parce qu'on leur affirmait que seul il permettrait d'appliquer la loi et de soutenir la lutte scolaire.

Aujourd'hui, l'article 4 a disparu, la lutte scolaire est finie pour nous, et l'on ne demande de tout remettre en question et reprendre, pour notre propre compte et bon gré, cet article que nous avons subi avec répugnance quand on nous l'imposait.

C'est vraiment croire les libéraux liégeois trop Jocrisses, même pour des électeurs

En inscrivant la religion au programme des matières enseignées, et en mettant locaux d'écoles à la disposition des ministres des cultes, on ne respecte pas plus la neutralité de l'enseignement que l'on ne le principe de l'indifférence de la matière religieuse, en payant le en accordant des subsides aux d'église.

Le pouvoir civil n'a pas plus à les prêtres catholiques, que les des sociétés de libres-penseurs, plus le droit de leur permettre d'enseigner la religion dans les écoles n'a le droit de s'inviter à all l'athéisme — sous la protection sonnel enseignant — aux enfant quentent les écoles primaires.

L'enseignement neutre, voilà le Respectons-le !

Quant aux subsidés que la ville se trouver forcée d'accorder indirectement aux écoles catholiques, elle ne le pas, on les lui prendra. C'est co forcée qu'elle pourra être amené extrémité.

Elle n'en aura pas la responsabilité une fois le gouvernement cléricale les subsidés seront supprimés n secousses, sans luttés, on en rev situation actuelle.

Au contraire, si le Conseil c viole la neutralité de l'enseigne fait rentrer le prêtre à l'école, c' veut bien, c'est le Conseil communal qui capitule et, même après l'ense des cléricaux, on ne pourra revenir situation actuelle qu'en expulsant le des écoles, c'est-à-dire en recomm la guerre scolaire provoquée naguère l'application de la loi de 1879.

Et vous verrez qu'alors les doctrin ne manqueront pas de rappeler la te lutte de 1879, aux libéraux qui réclame le retour à l'enseignement neutre.

— Vous voulez expulser le prêtre l'école, diront-ils, mais souvenez-vous d malheureux, de ce qu'il en a coûté au ralisme d'avoir voulu, en 1879, assure neutralité de l'enseignement !

Et nous serons condamnés à renonc la neutralité de l'enseignement.

Et tout cela sous couleur d'éparg aujourd'hui quelques milliers de francs.

Des administrateurs qui trouvent des r liers de francs pour subsidier des fabri d'église, des jardins d'acclimatation et sociétés de courses de chevaux, ne trou plus un sou, quand il s'agit de sauver les écoles, de sauvegarder le principe de la cité de l'enseignement, que tous ont défén dans des discours, des professions de foi.

Les catholiques ont trouvé des million ils les ont tiré de leurs bourses pour sau garder ce qui, pour eux, était un princ et les libéraux liégeois, qui comptent par eux un sénateur quatre-vingt fois millionnaire, reculent devant une dépense — problématique, du reste — de cinquante mille francs.

Positivement, c'est à rougir d'être repré-senter par des libéraux de cette force.

En tous cas, si des hommes politiques, qui ont l'honneur de représenter le libéralisme liégeois, se rendent coupables d'une pareille trahison, les libéraux sincères n'auront, les jours d'élection, qu'à rester tranquillement chez eux et à laisser se débrouiller entre eux les catholiques avoués, appelés cléricaux, et les catholiques hypocrites, nommés doctrinaires.

HENRI PECLERS.

La transaction de M. Kleyer.

On prête à M. Kleyer (on ne prête qu'aux riches) l'intention de proposer une transaction aux termes de laquelle le Conseil déciderait l'inscription de l'enseignement de la religion, dans un certain nombre d'écoles communales seulement, par exemple, deux par quartier.

Il est à peine besoin de faire remarquer que cette transaction, qui ne sauvegarderait en rien le principe de la neutralité de l'enseignement, serait absolument aussi désastreuse, comme effet moral, qu'une capitulation pure et simple.

Et puis, ce qu'il importe de faire

(1) P. 364, tableau CXXV.

(2) Le mois de septembre, vacances, ne compte pas.

server, c'est que l'adoption du système de M. Kleyer aurait pour résultat de concentrer tous les efforts des cléricaux sur les écoles où la religion ne serait pas enseignée.

C'est ainsi que si, par exemple, la religion était enseignée à l'école de la rue Lairesse et ne l'était pas à l'école des prés St-Denis, les cléricaux, à grand renfort de promesses, pèseraient sur la volonté des pauvres dont les enfants fréquentent St-Denis, afin de les engager à enlever les enfants à l'école voisine. Les parents, puisqu'ils s'agiraient toujours d'une école communale céderaient facilement et les cléricaux et doctrinaires triompheraient. Il faut alors en disant que la proscription de l'instruction primaire est liée intimement à l'enseignement des calembres catholiques.

HISTOIRE SAINTE

l'usage des établissements d'aliénés par Théodore Injuste, historien.

(Voir le dernier numéro.)

Chapitre XXII.

SALOMON.

Salomon succéda à David, son père. Il se fit remarquer comme un juge prudent et eut bientôt l'occasion de mettre en relief son sage discernement.

Deux femmes, vivant sous le même toit, avaient accouché le même jour du même enfant.

L'une d'elles voulut avoir cet enfant pour elle seule.

La cause fut portée devant le tribunal de Salomon qui, sans avoir ouï l'organe du ministère public en son avis, décréta l'occision de l'enfant et le partage de son cadavre entre les deux parties.

La meilleure des deux mères lâcha un ut de poitrine, poussé par la voix... du sang et Salomon n'hésita pas à lui donner le mortuaire tout entier.

Cependant Salomon, fidèle serviteur du créateur du ciel et de la terre, s'éloigna un beau jour du Seigneur, son maître, pour adorer de faux dieux tels que *Astarté, Moloch* et *tutti quanti* (dieu des italiens).

L'éternel, furieux, prédit à Salomon que le royaume d'Israël serait divisé et que son fils *Roboam* n'en conserverait que la tribu de Juda, tandis que les autres passeraient à un sieur *Jéroboam*, son serviteur.

Le roi qui fut dit fut fait. Salomon mourut après un règne de quarante ans.

Chapitre XXIII.

LES PROPHÈTES.

Un des successeurs de Salomon, S. M. Nabab I^{er}, fut encore plus odieux que tous ses prédécesseurs aux yeux de l'Eternel, qui envoya le prophète Elie pour lui prédire la sécheresse de trois ans.

Au bout de ce temps, Dieu chargea Saint-Édard d'ouvrir ses robinets et de faire couler l'eau pendant six semaines. Israël se convertit.

C'est également à cette époque que Jonas prophète de son état fut avalé par une baleine qui, après trois jours, le fit partir à la sortie des artistes et le déposa vivant sur le rivage, au moment où le prophète, habitué à faire familiariser dans son nouveau domicile, raccommoiait son pantalon en redonnant :

(Atr connu.)

Va petit mousse, où le vent te pousse.

Chapitre XXIV.

HISTOIRE DE DANIEL.

Sous le règne de Sédécias I^{er}, Nabuchodonosor, roi de Babylone vint assiéger Jérusalem qui capitula après un siège de 2 ans et après avoir essayé les obus meurtriers et incendiaires de ses ennemis.

Le magnifique temple élevé par Salomon fut impitoyablement détruit.

Le théâtre, la bourse et le cirque eurent également beaucoup à souffrir.

Seule, la taverne de Munich fut respectée.

Le roi de Babylone s'installa donc en maître et fit choisir parmi les enfants de Juda, les jeunes gens les mieux formés et les plus intelligents pour les attacher à sa cour.

Parmi eux, se trouvait un jeune homme appelé Daniel, qui se faisait remarquer par sa grande piété.

Ce jeune homme, appelé à jouer un grand rôle dans l'histoire du règne de Nabuchodonosor... commença ses exploits par confondre deux juges gâteux qui, par dépit, accusaient la chaste Suzanne d'avoir commis un de ces crimes permis par la nature, mais défendus par les maris.

Bref, l'acte d'accusation portait que la belle Suzanne avait coiffé son brave époux, M. Joachim, d'une paire de cornes grandes comme ça, dans le jardin situé derrière sa maison.

Elle fut donc jugée et condamnée à mourir.

Au moment où ce terrible verdict venait d'être prononcé par le président du jury, un jeune homme s'écria à haute voix :

« Je proteste ! ce jugement n'est pas valable ! »

— Etonnement général ; bruit dans l'auditoire.

Le jeune homme s'avance : c'est Daniel.

— Je répète que la sentence ne peut être exécutée.

— Pourquoi ? demande le président de la cour.

— Parmi les membres du jury, il se trouve un failli !

Un murmure parcourt l'auditoire.

Enfin, Daniel proposa de juger cette femme d'une autre façon :

« Séparez les accusateurs, dit-il, et qu'ils déclarent avec qui ils ont surpris Mme Suzanne Joachim en flagrant délit de *cornification*. »

Il fut fait comme il l'indiquait.

Le premier déclara que c'était avec un pompier.

Le second soutint que c'était avec un artilleur.

Aussitôt, le peuple jeta un grand cri et les deux accusateurs furent mis à mort.

Nabuchodonosor... etc. eut un songe qu'il se fit expliquer par Daniel.

Ravi de l'explication, le roi le nomma grand chambellan.

Daniel fit encore d'autres prodiges qu'il serait trop long de rappeler et qui lui attirèrent une quantité de jaloux qui ne laissèrent échapper aucune occasion de tenter sa perte.

Il fut un jour jeté dans une fosse aux lions pour avoir adoré son Dieu malgré la défense du roi.

A peine entré dans la fosse, Daniel, qui avait déjà couru les foires, dompta les fauves et leur fit exécuter des exercices de haute voltige qui firent grand bruit dans la capitale.

Chacun voulait une séance du jeune dompteur qui finit par acquérir une célébrité universelle. Le *Journal Gaga* de l'endroit le surnomma : *le Bidel hébreu*.

* * *

Enivré des succès qu'il avait remportés sur ses ennemis, Nabuchodonosor... etc. avait voulu se faire adorer comme un Dieu.

Il envoya *Holopherne* à la tête d'une grande armée contre les peuples qui avaient refusé de lui obéir.

Ce feld-maréchal vint attaquer la ville de *Béthulie*, où se tenaient les Israélites.

Une jeune veuve, appelée *Judith*, d'une beauté divine, parvint jusqu'à lui sous prétexte de lui... parler politique.

Holopherne dans la joie où le mit cette conversation, fit une ruse à tout casser avec la jolie veuve. Finalement il s'endormit, ainsi qu'il arrive toujours en pareil cas.

Judith profita de la situation, s'empara du sabre d'Holopherne et trancha la tête au pauvre général.

Elle la mit sous son tablier et traversa les lignes de sentinelles pour regagner la ville.

Elle fut arrêtée par un factionnaire qui dit : « femme, qu'as-tu là sous ton tablier ? »

— C'est un melon, répondit Judith, je reviens du marché.

Et elle passa.

Rentrée en ville, elle fit suspendre la tête d'Holopherne aux remparts.

Au point du jour, les Israélites simulèrent une sortie.

Les Assyriens coururent à la tente de leur chef et perdirent complètement la tête en voyant que leur général n'avait plus la sienne.

Ils furent saisis d'épouvante et s'enfuirent, laissant aux mains de leurs ennemis, leurs canons et leurs tentes.

Mardi matin nous mettrons en vente un numéro spécial du *Frondeur*, contenant le *compte-rendu analytique*, complet et exact, de la discussion qui aura lieu lundi soir, au Conseil communal, sur la question de la rentrée du prêtre dans les écoles, un *compte-rendu satirique* de la même séance, des articles d'appréciation, etc., etc.

L'arrogance inspectoriale de M. Trasenster.

Le bon Potentaster — qui brûle ses dernières cartouches universitaires — fait encore des siennes.

Il veut tout simplement introduire à l'université le système des amendes, employé avec tant de succès par certains patrons vis-à-vis de leurs ouvriers.

Au mois d'août dernier, pendant les examens, les élèves de la quatrième année des mines s'étant amusés à démonter une petite machine qui se trouvait dans la salle où ils étaient renfermés, l'un d'eux cassa, par mégarde, une des pièces de cette machine, une petite barre d'acier. Immédiatement, le coupable se fit connaître en disant qu'il paierait le dégat.

C'était l'affaire de quelques francs. Mais, M. Potentaster ne l'entendait pas ainsi et il annonça à tous les élèves du cours, qu'il leur infligerait à chacun une amende de cinq francs. Quand à celui qui avait cassé la barre d'acier, le bon M. Potentaster lui infligeait une amende de cinquante francs !

Naturellement, les élèves protestèrent et refusèrent de payer. Le bon Potentaster, après avoir avoué qu'en prenant cette mesure, il avait voulu poser un précédent et introduire définitivement le principe des pénalités pécuniaires à l'université, dut bien reculer mais, pour se venger de sa déconvenue, il fit infliger, par ses copains les inspecteurs, une suspension de régime d'un mois, à l'élève qui avait eu la loyauté de se déclarer coupable et quinze jours aux autres.

C'est la noble vengeance de l'ex-recteur, ce grand et vaillant libéral qu'on trouve à tous les *Te Deum* depuis que les catholiques sont revenus au pouvoir.

En tous cas, félicitons les étudiants qui ont eu le courage de résister à l'arrogance inspectoriale du digne Potentaster, lequel, en bon doctrinaire, aurait voulu inaugurer un système de pénalité, d'abord illégal et contraire au règlement, et, ensuite absolument injuste, car il aurait uniquement atteint les étudiants peu riches alors que les fils de millionnaires se seraient fort peu souciés d'une amende de quelques pièces de cent sous.

Aujourd'hui samedi, demandez à tous les vendeurs : l'*Almanach du Frondeur*. — 32 pages, 16 dessins. — 20 centimes.

Boîte aux lettres.

L'impartialité nous fait un devoir de reproduire la lettre suivante :

M. le Directeur du *Frondeur*,

Dans votre numéro de dimanche dernier, vous publiez une lettre signée : « Quelques chefs de familles » et qui traite de *bien peu intelligente* l'idée d'organiser en notre ville un bataillon scolaire. Voilà déjà plus de six semaines que cette institution a vu le jour, les journaux de Liège en ont parlé et fait ressortir les bienfaits, le succès a répondu à l'attente des organisateurs, car plus de deux cent-cinquante gamins sont aujourd'hui inscrits : ce dernier chiffre seul, n'est-il pas une preuve que bien peu de parents pensent comme les quelques chefs de famille, des antimilitaristes sans doute, qui ont signé la lettre susdite ? Chacun son opinion, j'ai pour habitude de respecter celle d'autrui ; cependant, qu'il me soit permis de dire que le jour n'est pas proche, loin s'en faut, où les pays désarmeront.

Dès lors, que doit-on faire ? Chercher à diminuer le temps de service que le milicien doit passer sous les drapeaux. Je crois qu'à ce point de vue, l'institution du bataillon scolaire mérite d'attirer l'attention des parents.

Je vais mettre sous les yeux de vos lecteurs, le passage suivant d'un article d'un journal de Bruxelles qui a bien voulu s'occuper du bataillon scolaire de Liège :

« Abordons maintenant, dit ce journal, le côté pratique de la question.

« Je ne parlerai pas du bien-être qu'amènent au corps les exercices, notamment ceux des divers membres du corps humain. D'autres plumes plus autorisées que la mienne en ont démontré toute l'efficacité. Mais il est un point sur lequel j'attirerai spécialement l'attention des parents et qui devrait les engager à enrôler leurs enfants dans le bataillon scolaire : c'est le moment où ceux-ci seront obligés de payer leur dette à la patrie.

« En effet, qu'enseigne-t-on au bataillon scolaire ? Tout bonnement les exercices préliminaires qu'on fait exécuter au milicien à son entrée au régiment. Or, le soldat qui se trouve initié, lors de son incorporation, à tous les mouvements élémentaires d'ordre tactique, ne profite-t-il pas d'un avantage notable ? Naturellement ; d'abord parce qu'il sera plus promptement au courant des manœuvres militaires, ensuite parce qu'il pourra obtenir un avancement plus rapide ou une diminution du temps de service.

« L'institution des bataillons scolaires est établie, depuis quelque temps déjà, en France, en Italie, en Suisse, en Allemagne et en Danemark. En Belgique, je crois que c'est Liège qui, la première, aura eu l'honneur de l'y avoir introduite. N'importe, voilà le mouvement donné et il serait à souhaiter qu'il fût suivi par tout le pays. En formant des bataillons scolaires dans toutes les villes et même dans toutes les communes, la *révision de la loi sur la milice s'imposerait dans un avenir prochain, dans le sens de la diminution du temps du service militaire*.

A Liège, il est vrai que c'est à l'initiative privée que l'on doit de posséder un bataillon scolaire. Mais il faut espérer qu'un jour, frappé des bienfaits qu'on peut retirer de cette utile institution, un gouvernement sage et éclairé l'introduira officiellement dans nos mœurs, n'eût-il en vue que l'allégement des charges qui incombent au Trésor, qu'amènerait infailliblement la diminution de la présence du soldat sous les drapeaux. »

J'espère, Monsieur le Directeur, que vous voudrez bien donner l'hospitalité à la présente lettre dans les colonnes de votre estimable journal et recevez l'assurance de ma parfaite considération.

UN PARTISAN DU BATAILLON SCOLAIRE.

Théâtre Royal.

L'abondance des matières ne nous permet pas de nous occuper longuement des théâtres.

Mentionnons toutefois, à l'actif de la troupe d'opéra-comique, une bonne reprise du *Songe d'une nuit d'été*.

M. Laurent, qui tenait enfin un rôle qui lui convint, a fort bien interprété le rôle de Shakespeare, qu'il a chanté et joué de

grand artiste. M. Falchiéri, de son côté, a rendu avec énormément de rondeur le rôle du gros Falstaff. Quant à M^{lle} Wilhem, elle manque un peu d'autorité pour jouer comme il convient le rôle d'Elisabeth, mais elle s'est, néanmoins, tirée de ce rôle, un peu lourd pour elle, à la satisfaction générale. M^{lle} Flavigny, dans le rôle de la demoiselle d'honneur pleurnicheuse, et les chœurs (hommes) ont complété cet excellent ensemble. Seul, le second ténor, M. Delersy a été faible. La santé de cet artiste est, paraît-il, fort chancelante — ce qui explique des défaillances pénibles pour le public comme pour l'artiste.

Jeudi, grand succès pour la troupe de grand-opéra dans *la Juive*. Mme Chasse-riaux, MM. Verhees et Plain ont été remarquables. M. Laurent s'est bien tiré du rôle ingrat de Léopold et la basse bouffe, M. Pragues, qui chantait Ruggiero, nous fera aisément oublier, malgré un organe un peu sourd, le trop insuffisant M. Gourmay.

Théâtre Royal de Liège.

Bur. à 6 1/2 h. — Rid. à 7 0/0 h.

Dimanche 29 Novembre

Le Barbier de Séville

Opéra-comique en 4 actes.

Distribution : Le comte Almaviva, MM. Laurent. — Bazile, Falchiéri. — Un officier, Desy. — Pédrique, Deprez. — Figaro, Marris. — Bartholo, Gourmay. — Un alcade, Christian. — Un notaire, Maza. — Rosine, M^{lle} Wilhem. — Marceline, Walter. — Musiciens, Alguazils, Soldats, Valets, etc.

On terminera par :

LE CHALET

Opéra comique en 1 acte.

Distribution : Le sergent Max, MM. Falchiéri. — Daniel, Delersy. — Betty, M^{lle} Flavigny-Thomas. — Soldats, Paysans, Paysannes, etc.

Bur. à 7 0/0 h. — Rid. à 7 1/2 h.

Lundi 30 Novembre

LES HUGUENOTS

Grand-opéra en 5 actes.

Distribution : Le comte de St-Bris, MM. Falchiéri. — Tavanès, Delersy. — Raoul de Nangis, Verhees. — Marcel, Plain. — Le comte de Nevers, Claeys. — Mauververt, Gourmay. — Cossé, Bois-Rose, Desy. — De Méru, Deprez. — Le crieur, Delvaux. — Toré, Christian. — Valentine de St-Bris, M^{lle} Chasseriaux. — La Reine Marguerite, Verellen-Corva. — Urbain, Flavigny. — Leonard, 1^{er} demoiselle, Jahn. — 2^e demoiselle, Marie Georges. — Seigneurs, Pages, Etudiants, Valets, Bourgeois et Bourgeoises, etc.

Théâtre du Pavillon de Flore

Bur. à 6 0/0 h. — Rid. à 6 1/2 h.

Dimanche 29 et Lundi 30 Novembre

Giroflé-Girofla, opéra-comique en 3 actes, musique de Lecocq.

Ma Femme manque de chic, comédie nouvelle en 3 actes.

Les représentations des Mercredi et Vendredi seront données en Soirée de gala, où il ne sera pas permis de fumer.

Casino Grétry. - Eden-Théâtre.

Direction Wéry frères.

Bureau 7 1/2 h. — Rideau 8 0/0 h.

Tous les soirs

Spectacle varié.

Dimanche, débuts de la troupe Villion, vélocipèdes américains, peintres caricaturiste et Ross, ventriloque.

M. Pacra, intermède. Tous les jours, débuts nouveaux.

Prix des places : Fauteuils, 2 00 ; Première, 1 50 ; Secondes, 1 00 ; Galeries, 0 50 ; Places prises à l'avance, 15 cent. de supplément ; Abonnement volant, 10 00 ; Premières, 15 00 ; Fauteuils, 20 00.

Le bureau de location reste ouvert au Casino de 11 à 2 heures.

ROMANS NOUVEAUX

5000 volumes au choix à fr. 1 25.

10 % de remise par 10 volumes assortis.

Librairie Dheur, 21, rue Pont-d'Ile,

LIÈGE.

Librairie Georges, rue Pont-d'Avroy

Riche collection d'ouvrages nouveaux en location. 10 fr. par an. 2 fr. par mois.

Lecteurs ! si vous voulez acheter un parapluie dans de bonnes conditions, c'est-à-dire élégant, solide et bon marché, c'est à la *Grande Maison de Parapluies*, 48, rue Léopold, qu'il faut vous adresser. La maison s'occupe aussi du recouvreage et de la réparation. La plus grande complaisance est recommandée aux employés mêmes à l'égard des personnes qui ne désirent que se renseigner.

D. LATOUR-DEPAS, Changeur

1, place Verte, 1, joignant le Louvre.

Achats et ventes au cours d'obligations et lots de villes, ainsi que de Monnaies étrangères et particulièrement Mark et Florins.

Escomptes de coupons. Ordres de Bourses. Vente de lots de ville par paiements mensuels.

ABONNEMENT

ou

Courrier mensuel des Tirages

Ce journal paraît fin de chaque mois et renseigne tous les tirages effectués pendant le mois.

Abonnement : 1 franc par an.

Les timbres poste sont reçus en paiement des abonnements.

PAR CI PAR LÀ



une circulaire ministérielle

Le ministre de la guerre accouchant de la circulaire qui prescrit la publication du "Soldat belge."

Le soldat belge!!!
30 C^m le n^o!

Et combien le kilog.
mon ami?

Sergent! vous ne voyez pas là-d'sus
à quelle date nous aurons du pain blanc?



ah! docteur; j'éprouve des coliques
atroces!
— cela ne m'étonne pas, vous
lisez le soldat belge!



employé comme somnifère, le soldat
belge est appelé à rendre de grands
services.



En un mot, ce journal, sorti du
Cabinet, finira toujours par y
rentrer.



Notre saint père le pape voyant que
l'encyclique ne fait pas ses frais
se décide à essayer d'un autre commerce



— ti se bin qui nos avant on borquimaiss?
— Awet! Nin f'imm'ieu mi d'aveu on
barbai!!